



Circulaire valls (travail)

Par **Ami94**, le **24/01/2013** à **00:32**

Bonjour ,je vais déposer un dossier de régularisation par circulaire 28/11/2012 car je suis en France depuis 2003 et je travail depuis 2007 CDI .ma question est: le jour de depot dossier j 'aurai quoi? Un récépissé ou une attestation depot? Et si tous les prefecture elle sont pareil ? Car je suis a creteil ,merci

Par **Kikibijou**, le **17/03/2013** à **03:43**

Bonjour,

Aviez vous déposé votre dossier et avez vous déjà reçu une réponse svp? Moi j'ai déposé mon dossier de régularisation par le travail le 28/02 à Creteil également et j'aurais voulu connaître les délais au bout duquel nous obtenons une réponse.

Merci d'avance pour votre retour.